

Conseil municipal

Séance du 15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du huit du mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. DUPEY Frédéric, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} adjoint - Mme MORIN Magali, 2^{ème} adjointe - M. PLUMÉ Sylvain, 3^{ème} adjoint - Mme CHEUVRY Michèle – Mme RAVION Anita - Mme ROY Isabelle - Mme ROY BOUTELOUP Cécile - M. MESNARD Olivier - M. RONDINEAU Christian – M. MARTIN Julien - M. SAUVAGE Jean-Baptiste - M. Frédéric GUILLOT

ABSENTS EXCUSES : Mme THOMMEREZ Marine

ABSENTS : Mme MARTINS Inès

POUVOIRS : Mme THOMMEREZ Marine à M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} adjoint

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MESNARD Olivier



I APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

II INTERCOMMUNALITE

A. Rapport d'activité 2023 : M. le Maire invite chaque élu à consulter plus amplement ce rapport d'activité qui reflète les compétences intercommunales et leurs évolutions. Il évoque, entre autres, le nouveau fonds de concours de la compétence sports, le dossier GEMAPI, le fonds de concours culture non sollicité jusque-là et le changement de logiciel pour la Lecture Publique....

B. Emplacement panneau touristique : M. le Maire informe les élus que le bureau communautaire du 10 octobre dernier a approuvé le projet de déploiement de la carte touristique du territoire. Ce projet consiste à déployer la carte sur l'ensemble du territoire afin de :

- Servir de repère visuel pour le visiteur/l'habitant, développer une identité touristique
- Montrer la richesse de l'offre du territoire et inciter à la découverte, faciliter le « rebond »
- Créer un fil conducteur entre les communes tout en valorisant la/les spécificités de chacune

Un panneau présentant cette carte touristique va être implanté dans chaque commune de l'intercommunalité. Aussi, la place du monument semble le lieu le plus propice pour une bonne visibilité ; le support devra s'accorder avec le mobilier urbain déjà en place.

III AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

A. Point conseil d'école : Xavier GAUTHIER relate les points principaux abordés lors du conseil d'école du 5 novembre dernier :

- Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le 11 octobre.
- Une modification a été apporté au règlement intérieur : sont interdits les objets connectés.
- L'effectif est conforme aux prévisions et devrait se maintenir l'année prochaine.
- Une AESH (Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap) intervient sur les classes 2, 4 et 5, tous se félicitent de cette présence.

- Un questionnaire a été transmis aux parents :
 - Il a fait remonter le besoin de décaler le temps de sortie entre les 2 sites le soir ; est proposé d'avancer l'heure de rentrée le matin et de sortie le soir pour les maternels soit 8h45 et 16h20. Ce point doit être soumis au conseil municipal pour vote avant transmission à l'Education Nationale pour une mise en place à la prochaine rentrée.
 - Les réponses aux questions relatives à l'ALSH font parties intégrantes du règlement et ces services restent à l'écoute. Le lieu estimé trop petit reste le seul possible.
 - Le tarif et qualité des repas cantine ont été abordés : réponse a été donnée en ce sens que le grammage sont adaptés et les menus élaborés par une diététicienne. Il est même constaté moins de gaspillage. Les élus invitent les parents qui se sont interrogés à venir se faire connaître auprès de la mairie pour échanger et venir tester un repas.
 - La cour de maternelle semble « dangereuse » à cause des racines des arbres : certes il y a des imperfections mais qui ne constituent pas un danger imminent et ne nécessite pas une réfection complète de la cour.
 - La porte du bloc sanitaire côté Godinière va être réglée pour faciliter son usage.
 - 2 offres de service civique sont toujours d'actualité.
- 2 personnes du Réseau d'aide (RASED) sur le secteur interviennent et les Activités Pédagogiques Complémentaires initiées par l'équipe enseignante permettent un suivi des élèves en difficulté.
- Il est rappelé que l'école a reçu la labellisation pHARe (lutte contre le harcèlement à l'école).
- Alertes incendie réussie : coté mairie le système fonctionne correctement. Coté Godinière le signal a été donné par les cornes de brume. Xavier GAUTHIER a précisé de nouveau que chaque bâtiment non contigu possède son propre signal incendie.
- Alerte intrusion : les films occultants côté maternel sont très efficaces.
- Les enseignants remercient l'efficacité des agents techniques en cas de besoin.
- Le solde de la coopérative scolaire reste bénéficiaire.
- Un nouveau projet pédagogique va être lancé après analyse en amont des points forts et difficultés en concertation avec les ATSEM et agents de la cantine.
- Projets à venir : intervenante musicale, fréquentation de la bibliothèque, natation scolaire au Spadium de Monts et école et cinéma financés par Touraine Vallée de l'Indre, correspondance avec une école française à Rabat au Maroc, spectacle de Noël proposé par l'APE le 6 décembre et fête de l'école programmé le 20 juin.

B. Modification horaires école : Xavier GAUTHIER présente la proposition du conseil d'école de modifier les horaires d'entrée le matin et de sortie le soir côté maternel afin d'allonger le temps de déplacement entre les deux sites pour les parents qui récupèrent des enfants des deux côtés. Les horaires proposés sont :

- Côté mairie (maternel) : 8h45 -11h50 et 13h25-16h20
- Côté Godinière (inchangé) : 8h40-12h et 13h50-16h30

Les élus approuvent à l'unanimité le choix de ces nouveaux horaires applicables à la rentrée 2025-2026 ; cette délibération sera soumise au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) pour validation.

DE_2024_048 Rythmes scolaires

C. Projet sécurisation desserte bus collège Albert Camus de Montbazon : M. le Maire informe les élus que les élus de Montbazon ont soulevé un problème de sécurité aux arrêts de bus du collège. Aussi, une solution technique est proposée avec un appel à fonds de concours auprès de chaque commune rattachée à ce collège. M. le Maire présente le projet qui consisterait à baliser la zone par des barrières amovibles le temps du ramassage des élèves empruntant ces bus scolaires. Le coût estimatif des travaux, subventions potentielles déduites, s'élèverait à 25.71 €/ élève soit un total approximatif pour Villeperdue de 1414 €. M. le Maire soumet cette demande de fonds de concours à un vote de principe pour donner réponse à la commune de Montbazon à qui reviendra alors la décision de réaliser ces travaux. Julien MARTIN s'interroge sur le fait que la commune, et les autres communes concernées, n'aient pas été sollicitées, en amont, dès le stade de la réflexion des solutions techniques à trouver, plutôt que à la présentation de la facture. Après discussion, les élus ont répondu à ce vote de principe par 6 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

IV BUDGET FINANCES

A. Décisions modificatives : M. le Maire expose les régularisations budgétaires nécessaires au budget général en fonctionnement et en fonctionnement liées à de nouvelles dépenses. Les élus approuvent à l'unanimité ces régularisations budgétaires.

DE_2024_049_Budget_régularisations-budgétaires

B. Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) 2025 : Les élus vont étudier avec la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la Godinière si cette subvention peut être sollicitée

C. Dotation d'équipement des Territoires Ruraux-Dotation de Soutien à l'Investissement (DETR-DSIL) 2025 : Les élus vont étudier avec la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la Godinière si cette subvention peut être sollicitée

D. Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) : M. le Maire informe les élus qu'il avait été fléché 8000 € pour une tranche de rénovation d'éclairage public éligible au CRST. Or, l'enveloppe potentielle restante pour la commune s'élève à 42 000 €. Aussi, après discussion avec la communauté de communes qui arbitre les dossiers et n'ayant pas d'autres projets mûrs et éligibles au CRST, M. le Maire propose de déposer un dossier plus conséquent sur les 5 tranches de la rénovation de l'éclairage public (3 déjà effectuées et 2 à venir mais déjà chiffrées). Le reste à charge de ces travaux, déduction faite de la subvention à hauteur de 50 % par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire, s'élèvent à 95 480 €HT. M. le Maire propose de solliciter le CRST à hauteur de 40 % soit 38192 €HT et de déposer le dossier pour ces travaux de rénovation d'éclairage public à but d'économie d'énergie. Les élus, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, acceptent cette proposition et autorisent M. le Maire à déposer ce dossier auprès de la Communauté de Communes qui doit statuer lors du bureau du 5 décembre prochain avant délibération lors du prochain conseil municipal et dépôt à la Région.

E. Subvention : M. le Maire informe de la demande de subvention du CFA de St Pierre des Corps et rappelle le principe retenu d'octroyer 25 € par élève intégré dans un établissement scolaire professionnel. Aussi, les élus acceptent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de verser cette subvention pour 5 élèves soit 125 €.

DE_2024_050_Budget_subvention_2024

V TRAVAUX COMMUNAUX

A. Marché maîtrise d'œuvre aménagement Godinière : Xavier GAUTHIER informe que les relevés topographiques et le bornage sont en cours de réalisation par le maître d'œuvre retenu Ligne Dau pour l'aménagement Godinière. Des discussions avec la Communauté de Communes sur la rénovation des canalisations d'eau potable sur ce secteur ont été lancées. Ces travaux ne pourront être budgétisés qu'en 2026 mais la commune ne peut pas attendre et compte poursuivre le projet d'aménagement sur 2025.

B. Pose pare-ballons et grillage terrain tennis par SAE : M. le Maire a relancé l'entreprise SAE pour avoir une date de pose du pare-ballon de l'école et du grillage du terrain de tennis qui devrait intervenir la semaine du 25 novembre avec intervention à l'école le mercredi 27.

VI URBANISME

A. Promesse d'achat parcelle cadastrée B650 (terrain derrière école côté Godinière) : M. le Maire rappelle aux élus que la commune a acheté en 2022 deux parcelles, cadastrées B154 et B642, derrière l'école côté Godinière en réserve foncière et que, comme évoqué lors du conseil municipal du 24 juin, il envisage d'acquérir la parcelle cadastrée B650 jouxtant les parcelles déjà acquises. Après réflexion et discussion avec la propriétaire, le projet d'échange d'une partie de la parcelle afin d'avoir l'accès au chemin desservant la rue des Barons est abandonné ; l'accès pouvant se faire depuis la cour de l'école. Aussi, après négociation, une offre d'achat a été proposée à hauteur de 43 € le m² pour une parcelle d'une

superficie de 1197 m² soit 51 471 €, frais de notaire à charge de la commune. Les élus, acceptent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, cette proposition d'acquisition de parcelle B650 ainsi présentée.

DE_2024_051_Urbanisme_promesse achat_reserve_fonciere

B. Présentation du projet de vente conditionnelle du terrain constructible communal allée Courbeloup :

M. le Maire rappelle aux élus que la commune possède un terrain au bout de l'allée Courbeloup et qu'il envisage de le vendre à un bailleur foncier aux fins de créer quelques logements à loyers modérés et permettant un turn-over de famille. Une première estimation a été faite par une agence immobilière entre 60 000 € et 65000 €. Ce projet reste à étudier.

C. Déclaration d'Intention d'Aliéner : M. le Maire informe les élus qu'aucune demande n'a été déposée.

D. Projet éolien QR Energy : M. le Maire informe les élus qu'il n'a pas eu de nouvelles de cette proposition mais qu'en parallèle il a eu l'information qu'aucun projet de la sorte ne peut avoir lieu au vu du radar de la base aérienne située à Saint-Mars-la-Pile.

IX REUNIONS A VENIR

• Commission communication	Mardi 19 novembre à 18h00
• Congrès des Maires à Paris	Du 19 au 21 novembre - Paris
• Après-midi et soirée festives et conte pyrotechnique	Samedi 23 novembre –dès 15h30 -centre bourg
• Récital « Alain Souchon » organisé par la bibliothèque	Dimanche 1 ^{er} décembre à 16h00 – albizzias
• Congrès des Maires	Mercredi 4 décembre – Vinci à Tours
• Prochains CM	Lundi 09 décembre à 19h00
• Repas du personnel	Vendredi 13 décembre à 20h00 – lieu à définir
• Repas de Noël à la cantine	Jeudi 19 décembre à 11h30 - cantine
• Vœux du Maire	Vendredi 17 janvier à 19h00 – albizzias
• Conseil d'école	Mardi 28 janvier à 18h00 – école et 13/05

X DIVERS

A. Point banquet communal : M. le Maire souligne une bonne ambiance à l'occasion de ce banquet du 11 novembre et un repas fort apprécié.

B. Travaux château d'eau : Sylvain PLUMÉ demande si, dans la foulée des travaux de forage, il est prévu une unité de déferrisation. M. le Maire stipule que cela n'est pas prévu dans l'immédiat mais demande que cela soit étudié.

C. Bruit soufflerie CAT : Olivier MESNARD a remarqué depuis août que la soufflerie de la CAT était plus bruyante surtout la nuit ; il perçoit un grondement et demande s'il n'est pas possible de faire un aménagement phonique.



DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Indre et Loire
Commune de VILLEPERDUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE_2024_048**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du huit du mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. DUPEY Frédéric, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} adjoint - Mme MORIN Magali, 2^{ème} adjointe - M. PLUMÉ Sylvain, 3^{ème} adjoint - Mme CHEUVRY Michèle – Mme RAVION Anita - Mme ROY Isabelle - Mme ROY BOUTELOUP Cécile - M. MESNARD Olivier - M. RONDINEAU Christian – M. MARTIN Julien - M. SAUVAGE Jean-Baptiste - M. Frédéric GUILLOT

ABSENTS EXCUSES : Mme THOMMEREL Marine

ABSENTS : Mme MARTINS Inès

POUVOIRS : Mme THOMMEREL Marine à M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} adjoint

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MESNARD Olivier

Nombre : * de conseillers en exercice : 15 - * de conseillers présents : 13
* de pouvoirs : 1 * de votants : 14

OBJET : RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire :

Rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen du projet d'organisation élaboré par le maire et/ou le conseil d'école, après avis du maire. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences de la commune.

Vu le Code de l'éducation et son article L521-3,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Conseil d'école du 5 novembre 2024,

Considérant que les bâtiments de l'école communale sont répartis sur 2 sites distincts,

Considérant qu'il convient d'allonger le temps de déplacement entre les deux sites pour les parents qui récupèrent des enfants des deux côtés,

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, à main levée, sollicite pour la rentrée scolaire 2025-2026, pour l'organisation du temps scolaire et périscolaire, une modification des horaires scolaires répartis comme suit :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi avec les horaires suivants :

Site Mairie : 8h45-11h50 / 13h25-16h20

Site Godinière : 8h40-12h / 13h50-16h30

DE_2024_049

M. le Maire expose les régularisations budgétaires nécessaires au budget général section investissement et fonctionnement liées à de nouvelles dépenses.

Il s'avère donc nécessaire de procéder à des ajustements de comptes pour le budget de l'exercice 2024 pour ce faire, comme suit :

<i>Fonctionnement</i>					
Dépenses			Recettes		
Art	Libellé	Montant	Art	Libellé	Montant
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 500 €			
60633	Fournitures de voirie	'- 500 €			
615231	Entretien, réparation voiries	+ 4 000 €			
6218	Autre personnel extérieur	'-4 000 €			
TOTAL		0 €			0 €
<i>Investissement</i>					
Dépenses			Recettes		
Art	Libellé	Montant	Art	Libellé	Montant
2188-178	Autres immobilisations corporelles	+ 4 500 €			
2157-178	Matériel et outillage technique	+ 500 €			
2181-010	Autres immobilisations corporelles	'- 5 000 €			
203- 049	Frais d'études, recherche, dévelop	+ 5 442 €			
2151-049	Réseaux de voirie	'- 5 442 €			
TOTAL		0 €			0 €

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, à main levée des membres présents et/ou représentés les régularisations budgétaires présentées ci-dessus.

DE_2024_050

OBJET : Budget Finances et subventions 2024

M. le Maire rappelle :

- les diverses demandes de subvention reçues et la liste des subventions attribuées cette année,
- le principe de 25 € par élève pour les établissements d'enseignement professionnel type CFA, MFR,
- les inscriptions budgétaires y afférent comme suit : 4 500 € à l'article 65748 pour l'année 2024,
- que des aides ponctuelles sont toujours envisageables en cours d'année notamment pour les associations qui rencontreraient des difficultés particulières à boucler leur budget.

Après discussion et délibération, les élus décident, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, à main levée :

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :
 - *BTP CFA St Pierre des Corps (5 élèves)* 125 €

DE_2024_051

OBJET : Urbanisme– Promesse d'achat d'une parcelle pour réserve foncière

Vu l'article L.2241-1,

Vu l'article L. 1311-13 du CGCT,

Considérant l'opportunité d'achat d'une parcelle cadastrée B650 d'une superficie totale de 1197 m² appartenant à Mme CHARBONNIER Anne-Marie aux fins de constituer de la réserve foncière communale à proximité de l'école communale,

Considérant l'accord de principe émis par les élus, lors du conseil municipal du 24 juin 2024, l'engageant à mener des négociations avec la vendeuse de ladite parcelle.

M. le Maire précise qu'après avoir échangé avec la propriétaire, d'avoir étudié les prix du marché immobilier, une promesse d'achat a été proposée à hauteur 51 471 € (soit 43 €/m²), hors frais de notaire à charge de la commune.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, à main levée:

- 1-** accepte cette promesse d'achat à 51 471 €, frais de notaire en sus, pour la parcelle cadastrée B650 appartenant à Mme CHARBONNIER Anne Marie d'une superficie de 1197 m²,
- 2-** charge M. le Maire ou l'un de ses adjoints de confirmer cette offre auprès de la vendeuse et du notaire,
- 3-** autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires jusqu'à l'acquisition et à effectuer les formalités administratives nécessaires s'y rapportant,
- 4-** confère la décision à M. le Maire de se rétracter en cas de besoin contraire à l'intérêt général,
- 5-** stipule que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,
- 6-** invite M. le Maire à en rendre compte lors d'une prochaine séance.

Liste et N° des délibérations prises :

III-B – AFFAIRES SCOLAIRES OU PERISCOLAIRES - DE_2024_048 Rythmes scolaires

IV-A – BUDGET FINANCES - DE_2024_049 Régularisations budgétaires

IV-E – BUDGET FINANCES - DE_2024_050 Subventions 2024

VI-A – URBANISME - DE_2024_051 Promesse achat parcelle réserve foncière

Signature des membres présents

M. DUPEY Frédéric, Maire

M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - 1 pouvoir

Mme MORIN Magali, 2^{ème} Adjointe

M. PLUMÉ Sylvain, 3^{ème} Adjoint

Mme CHEUVRY Michèle

Mme RAVION Anita

Mme ROY Isabelle

Mme ROY-BOUTELOUP Cécile

M. MESNARD Olivier – secrétaire de séance

M. RONDINEAU Christian

MARTIN Julien

M. SAUVAGE Jean-Baptiste

Mme THOMMEREL Marine- absente excusée avec pouvoir donné

Mme MARTINS Inès – absente

M. GUILLOT Frédéric